

N° de dossier 08312621U1550

date

06-12-2021

Cette demande qui se présente sous la forme de quatre feuillets identiques doit être déposée, avec les plans du terrain et de situation, à la mairie de la commune où est situé l'immeuble.
Le demandeur conservera un feuillet. **Attention** : Si une modification de l'immeuble faisant l'objet de la mutation est envisagée, il est conseillé de demander un certificat d'urbanisme.

1 - TERRAIN Le terrain est l'ilot de propriété constitué par la parcelle, ou l'ensemble des parcelles appartenant à un même propriétaire.

Identité du propriétaire (s'il est autre que le demandeur)

Nom

Prénom

Section(s) cadastrale(s), et pour chaque section, n° des parcelles

AO1195

Superficie du terrain en m²

184

REPONSE

La présente notice d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour par l'autorité indiquée ci-contre. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni un certificat d'urbanisme. Les renseignements relatifs à l'alignement ne concernent que la voirie (1).

Délivrée par : Mairie de la Seyne-sur-Mer

A- le droit de préemption

Bénéficiaire

Terrain soumis au droit de préemption urbain (DPU)

Metropole TPM enregistrement des DIA par la ville

Terrain soumis au droit de préemption urbain renforcé (DPUr)

Metropole TPM enregistrement des DIA par la ville

Terrain soumis au droit de préemption économique (DPE)

Commune

Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du Droit de Préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente de la projetée.

B- Nature des dispositions d'urbanisme applicables au terrain

Plan Local d'Urbanisme

UAc

Lotissement :

C- Nature des servitudes d'utilité publique applicables au terrain

Plomb (Arrêté préfectoral du 14/05/2001)

Canalisations souterraines d'irrigation (A2)

Loi littoral

Passage des piétons sur le littoral (EL9)

Risques termites (Arrêté préfectoral du 10/12/2018)

Canalisations électriques (I4)

Terrain situé dans le périmètre de protection d'un monument historique (Ac1)

Zone ferroviaire (T1)

Terrain situé dans un site classé (Ac2)

Périmètre de protection des installations classées (PM2)

Espace Boisé Classé (EBC) (article L.113-1 du code de l'Urbanisme)

Protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques (PT1)

Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception (PT2)

Voisinage des cimetières (Int1)

Périmètre de Puits Verlaque, arrêté préfectoral du 15/10/2014 (S1)

Magasin à poudre (AR3)

Fortification, place forte (AR5)

SPR (AVAP) DCM du 24/10/2016 (Ac4)

D- Opération concernant le terrain

Terrain compris dans un emplacement réservé

Submersion Marine

Terrain compris dans le périmètre d'une déclaration d'utilité publique

Réseau de chaleur (DSP du 03/09/2018)

Terrain compris dans le périmètre d'une zone d'aménagement concerté

Ligne de crête

E- Observations et prescriptions particulières

Terrain situé dans le périmètre d'une voie bruyante de catégorie : 1, 2, 3

Pour le Maire et par délégation

Fait à La Seyne sur Mer

Le 08 DEC. 2021

Signature

Olivier BURTE
Directeur Général Adjoint des Services



Demande de Certificat d'urbanisme

cerfa
N° 13410*04

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

21.04419

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U 0 8 3 1 2 6 2 1 U 1 5 5 0

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 20.10.2021 Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : DURAND

Prénom : Jean-Baptiste

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale :

N° SIRET :

Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 145

Voie : Place Général de Gaulle - Le Millénium

Lieu-dit :

Localité : LA VALETTE-DU-VAR

Code postal : 8 3 1 6 0 BP : Cedex :

Téléphone : 0 4 9 4 6 1 0 6 4 9

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : contact@dda-avocats.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 8 Voie : Rue Boisselin - Le "Mistralin"

Lieu-dit : 2 Rue Boisselin

Localité : LA SEYNE-SUR-MER

Code postal : 8 3 5 0 0 BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : Section : A 0 Numéro : 1 1 9 5

Superficie totale du terrain (en m²) : 184

5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

- Voirie : Oui Non
- Eau potable : Oui Non
- Assainissement : Oui Non
- Électricité : Oui Non

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À LA VALETTE-DU-VAR

Le : 18 octobre 2021



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Département :
VAR
Commune :
LA SEYNE SUR MER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdif.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 18/11/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé
note d'urbanisme à ce jour

08 DEC. 2021

